

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 05 2024

2D2

SCI au capital de 1.000 euros
6 rue de la maison rouge
77185 Lognes
RCS de MEAUX 837 954 601

EXTRAIT D'ACTE

L'an 2024, le 5 mai à 10h00, les associés de la société **2D2 SCI** au capital de **1.000 Euros**, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 837 954 601, et dont le siège social est établi 6 rue de la Maison rouge, 77185 Lognes.

Sont présents :

- **M DOMENICONI Olivier** détient 25 parts, numérotées de 1 à 25.
- **Mme DOMENICONI Véronique** détient 25 parts, numérotées de 26 à 50
- **M DOMENICONI Cliff** détient 25 parts, numérotées de 76 à 100.

Représentant 75 % des parts sociales, le Président constate que l'assemblée est valablement constituée, que le quorum exigé par les statuts est atteint. Il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. A pris les décisions ci-après relatives à :

- Transfert du siège Social
- Décision d'Augmentation du capital social de 10.000€
- Constatation de la nouvelle adresse des associés
- Mise à jour des statuts
- Formalités à accomplir

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 4 des statuts, le Gérant décide le Transfert du Siège Social au :
38 rue Maurice Thorez
60590 Serifontaine

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

[....]

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés constate le changement de domicile de M. et Mme DOMENICONI Véronique ainsi que M DOMENICONI Cliff. Les changements seront faits en conséquence.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

CINQUIEME RESOLUTION

Suite aux décisions prises précédemment, le Gérant Mme DOMENICONI Véronique décide la mise à jour des statuts en conséquence des résolutions prises ci-dessus.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

DERNIERE RESOLUTION

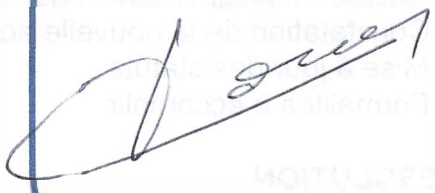
Le président confère tous pouvoirs à RIDE GEDSTION SAS en la personne de Débora MESURON, assistante juridique, porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les membres de l'assemblée présents et consigné sur le registre de ses décisions.


Fait le 5 05 2024 en 3 exemplaires



DOMENICONI Olivier



DOMENICONI Véronique



DOMENICONI Cliff